



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original : anglais

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1886 (2009), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de l'informer tous les six mois des progrès accomplis dans l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL). Il porte sur la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2010.

II. Faits marquants

A. Contexte politique

2. Pendant la période à l'examen, il s'est produit trois événements qui pourraient avoir d'importantes répercussions sur les efforts qui seront faits à l'avenir pour consolider la paix, la sécurité et la prospérité en Sierra Leone. Premièrement, il semble que le pays soit déjà entré en période préélectorale, les actions du Gouvernement et des grands partis politiques étant de plus en plus centrées sur l'organisation des élections de 2012. Deuxièmement, le Gouvernement a progressé rapidement dans la conclusion de plusieurs grands contrats d'exploitation minière, qui pourraient faire de la Sierra Leone un exportateur de ressources minérales de premier plan. Troisièmement, l'élection présidentielle en Guinée voisine pourrait ajouter une nouvelle démocratie dans le bassin du fleuve Mano avec l'avènement du premier gouvernement élu démocratiquement dans ce pays. S'ils seront très bénéfiques pour la Sierra Leone, ces changements risquent aussi d'être source de nouveaux problèmes complexes que le Gouvernement, les partis politiques et les autres acteurs politiques du pays devront anticiper et s'attacher à résoudre très rapidement.

Visite dans le pays

3. À l'invitation du Président Ernest Bai Koroma, je me suis rendu en Sierra Leone les 14 et 15 juin. J'ai saisi cette occasion pour participer, aux côtés du Président, au lancement de la société sierra-léonaise indépendante de radiodiffusion, la Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC).



4. Lors des réunions avec le Président Koroma et les membres de son cabinet, les discussions ont été centrées sur l'action menée par le Gouvernement pour mettre en œuvre son Programme de changement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Président m'a assuré que des derniers figuraient en bonne place dans la stratégie globale du Gouvernement, l'accent étant mis en particulier sur les infrastructures, l'éducation et la santé.

5. J'ai également rencontré des membres de la communauté diplomatique, des représentants de la société civile et les chefs des principaux partis politiques et je me suis rendu au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Les différentes parties prenantes ont exprimé leur gratitude pour le soutien et l'aide apportés par l'ONU, en particulier dans la mise en œuvre du Programme de changement du Gouvernement. Tous les partis politiques ont encouragé l'ONU à continuer d'appuyer la consolidation de la paix en Sierra Leone. Lors de ma rencontre avec l'équipe de pays des Nations Unies, j'ai constaté avec satisfaction que l'approche intégrée était traduite avec succès en termes opérationnels par les organismes des Nations Unies, sous la conduite de mon Représentant exécutif.

6. Si d'importants progrès ont manifestement été faits dans la consolidation de la paix et la mise en œuvre d'un programme de développement global, il est ressorti des échanges que j'ai eus avec les différentes parties prenantes qu'il reste encore de nombreuses difficultés à surmonter. S'attaquer au problème du chômage des jeunes, renforcer les fragiles institutions démocratiques, lutter contre la corruption et promouvoir la cohésion et l'unité nationales font partie des grands défis qui demandent une attention spéciale, en particulier à l'approche de l'étape importante que représentent les élections de 2012.

Mise en œuvre du communiqué commun

7. La mise en œuvre du communiqué commun signé le 2 avril par l'APC (All People's Congress), au pouvoir, et par le SLPP (Sierra Leone People's Party), parti d'opposition, s'est poursuivie pendant la période considérée. Le groupe d'examen indépendant créé en vertu du communiqué commun pour enquêter sur les causes des violences politiques de mars 2009 a soumis son rapport au Président Koroma le 29 juillet. Le Gouvernement examine actuellement ce rapport et publiera un livre blanc sur le sujet le moment venu. Les travaux du groupe d'examen indépendant ont été financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix.

8. Le travail de mise en œuvre s'est également poursuivi dans d'autres domaines visés par le communiqué commun, notamment le renforcement des institutions démocratiques. La réparation des bâtiments du siège du SLPP endommagés lors des violences politiques de mars 2009, qui avait été engagée, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre des mesures de restauration de la confiance, a été achevée.

9. En application du communiqué commun, et également avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, l'Association des jeunes membres des partis politiques, qui est composée des branches jeunesse des quatre principaux partis – le SLPP, l'APC, le People's Movement for Democratic Change et l'Alliance démocratique nationale – a été réactivée. L'Association a aidé à promouvoir un climat de tolérance politique lors de plusieurs élections partielles et jouera un rôle semblable lors des élections de 2012.

10. Les efforts faits pour accroître la participation des femmes à la vie politique du pays ont débouché sur l'organisation par les branches féminines de l'APC, du SLPP et du People's Movement for Democratic Change de réunions consacrées à l'élaboration de politiques et de plans d'action en faveur des femmes. Le SLPP a déjà adopté sa politique sur le sujet et les deux autres partis sont chacun en train de finaliser leur texte, avec l'appui du BINUCSIL et de la Commission d'enregistrement des partis politiques et avec le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix. Les réunions ont été l'occasion de discussions au sujet de l'obtention d'un quota de 30 % de femmes dans les charges électives, aux postes de direction des partis politiques et aux postes de haut rang de l'Administration.

11. Malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre du communiqué commun, les relations entre l'APC et le SLPP demeurent tendues et empreintes d'une méfiance tenace. À de nombreuses occasions, mon Représentant exécutif a organisé des réunions rassemblant les principaux partis politiques afin d'améliorer les relations entre eux. Un grand dialogue entre les partis devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

12. Dans le cadre de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, le BINUCSIL a organisé une réunion de haut niveau entre la police sierra-léonaise et le SLPP le 30 juillet, au cours de laquelle ont été abordées différentes questions, y compris celles du recrutement au sein de la police, de la protection des locaux du parti et de l'instruction des affaires de violence politique. Les deux parties ont décidé de tirer un trait sur leurs difficultés passées et de poursuivre leurs échanges. En outre, ainsi qu'il était envisagé dans le communiqué commun, des progrès ont été faits en vue de l'établissement d'un comité indépendant chargé de plaintes concernant la police, qui devrait aider à restaurer la confiance de la population dans la police et à garantir le respect du principe de responsabilité.

Enquête proposée sur les exécutions du 29 décembre 1992

13. Le 28 mai, le Gouvernement a annoncé qu'il prévoyait d'ouvrir une enquête sur l'exécution, le 29 décembre 1992, d'un ancien inspecteur général de la police et de 27 autres personnes. Ces exécutions ont eu lieu sous l'administration du Conseil national provisoire de gouvernement (NPRC), le régime militaire qui a renversé le Gouvernement APC en avril 1992.

14. On s'inquiétait du fait que si l'enquête était ouverte, elle pourrait viser des personnalités de premier plan du SLPP, le principal parti d'opposition, qui occupaient des postes importants dans l'administration NPRC. Le Gouvernement a bien insisté sur le fait que l'enquête aurait pour but d'établir les faits et d'apporter des réponses aux familles des victimes. Le SLPP a fait objection aux plans du Gouvernement, notant, entre autres, qu'ils allaient à l'encontre de l'amnistie accordée en vertu de l'Accord de paix de Lomé de 1999. Par ailleurs, plusieurs organisations de la société civile et la Commission nationale des droits de l'homme ont dit craindre que cette enquête, si elle était menée, n'entraîne d'autres demandes concernant l'ouverture d'enquêtes sur des exécutions survenues dans des circonstances similaires sous de précédentes administrations. En outre, suite à l'annonce de l'ouverture possible de cette enquête, de violentes attaques provocatrices et à motivations ethniques visant à la fois l'opposition et le Gouvernement sont parues dans la presse locale.

15. À l'issue des consultations qu'il a tenues avec les partenaires internationaux et d'autres parties prenantes, mon Représentant exécutif a informé le Gouvernement que ceux-ci craignaient que l'enquête qu'il prévoyait d'ouvrir ne compromette les efforts déployés pour maintenir l'élan en faveur de la réconciliation politique et de la cohésion nationale. Depuis, le Gouvernement n'a pas fait savoir s'il avait toujours l'intention de procéder à cette enquête.

Autres faits marquants

16. Le 27 avril, la Sierra Leone a célébré le quarante-neuvième anniversaire de son indépendance. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Président Koroma a déclaré qu'abstraction faite des affiliations politiques et des confessions religieuses, les liens qui unissaient le pays étaient plus forts que les problèmes qui le divisaient.

17. Le 3 juin, le Président Koroma a assisté, au siège du BINUCSIL, à une réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies. Pendant cette réunion, le Président a dit sa gratitude pour l'appui fourni par l'ONU à son gouvernement en vue de réaliser le développement et d'instaurer la stabilité en Sierra Leone. Il s'est à nouveau dit déterminé à faire évoluer les comportements, en particulier dans la fonction publique.

18. Des élections partielles ont été conduites avec succès entre mars et juin 2010 par la Commission électorale nationale pour pourvoir des sièges vacants au Parlement et au sein des conseils locaux. La plupart de ces consultations se sont déroulées dans le calme, à l'exception de l'élection législative partielle organisée dans le district de Pujehun, qui a été marquée par des tensions et des allégations selon lesquelles le SLPP comme l'APC se seraient servi d'ex-combattants pour intimider les électeurs. Par ailleurs, au vu des résultats des élections partielles, il semblerait que se confirme la division du pays entre, d'un côté, le nord et les régions de l'ouest, où l'APC jouit d'un fort soutien, et de l'autre, le sud et l'est du pays, dominés par le SLPP. Les résultats font aussi apparaître un déclin du People's Movement for Democratic Change, qui n'a remporté aucune élection depuis 2008.

Préparatifs des élections de 2012

19. Dans une lettre datée du 3 décembre 2009, adressée à mon Représentant exécutif, le Ministre sierra-léonais des finances et du développement a demandé un appui technique et financier à la préparation de l'élection présidentielle, des législatives et des élections aux conseils locaux qui toutes se tiendront en 2012.

20. Pour faire suite à cette demande, une mission conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques chargée d'évaluer les besoins liés à ces élections s'est rendue en Sierra Leone au mois de février. Après avoir tenu des consultations avec des représentants de la Commission électorale nationale, de la Commission d'enregistrement des partis politiques, des grands ministères, de la police, de la société civile et d'autres parties prenantes, la mission a recommandé qu'une assistance technique et financière soit apportée au Gouvernement aux fins de la conduite des élections de 2012. Elle a aussi fait observer que les risques de violences liés à la tenue de ces consultations étaient élevés et que diverses mesures devraient être prises pour les éviter. Le BINUCSIL a donc mené une étude pour repérer où se situaient les risques

de conflit, qui a débouché sur la proposition d'un certain nombre d'interventions qui pourraient permettre de les atténuer.

21. Suite au rapport de la mission, et en consultation avec les partenaires nationaux et les donateurs, le PNUD a préparé un avant-projet de document, dans lequel il est envisagé d'apporter un soutien à la Commission électorale nationale, à la Commission d'enregistrement des partis politiques, à la police et au système judiciaire. Des discussions ont été engagées avec les partenaires internationaux au sujet de l'assistance nécessaire à la tenue des élections de 2012.

B. Situation en matière de sécurité

22. Dans l'ensemble, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme durant la période considérée. En août, le Gouvernement a nommé un nouvel inspecteur général de la police et un nouveau chef d'état-major des Forces armées de la Sierra Leone.

23. Le Gouvernement a continué de déployer des unités des forces armées à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour. Le Président Koroma a de nouveau eu recours à la loi sur l'assistance militaire au pouvoir civil pour permettre aux forces armées d'aider la police à faire face aux crimes violents au niveau national.

24. Pendant la période à l'examen également, les institutions chargées d'assurer la sécurité dans le pays, y compris les forces armées et la police, ont mené avec les gardes-côtes des États-Unis un exercice commun d'identification et d'interdiction des bateaux et autres navires menant des activités illégales dans les eaux côtières de la Sierra Leone.

25. Le différend frontalier qui oppose la Sierra Leone et la Guinée au sujet de la zone de Yenga n'est pas réglé. Le 26 mars, les forces armées ont adressé une lettre au chef guinéen de l'état-major pour protester contre l'incursion de soldats guinéens dans le territoire sierra-léonais. Les relations entre les deux pays sont toutefois demeurées cordiales et les rencontres entre hauts fonctionnaires se sont poursuivies.

C. Évolution de la situation économique et sociale

26. La situation économique du pays est restée difficile, principalement en raison de la crise économique mondiale. Toutefois, les recettes de l'État, qui sont toujours très maigres, ont commencé à augmenter sous l'effet de l'introduction d'une taxe sur les biens et services en janvier 2010. Les recettes non fiscales provenant de l'exploitation minière, des pêcheries et des communications ont également connu une légère hausse. Toutefois, le déficit budgétaire s'est creusé en 2010, essentiellement en raison des dépenses accrues consacrées au développement des infrastructures. Le Gouvernement a également lancé un grand programme d'investissement dans la construction de routes de desserte destinées à faciliter l'accès au marché de la production agricole.

27. Le 25 mars, le Président Koroma a lancé le premier rapport de la Sierra Leone dans le cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives. L'idée est de veiller à ce que les richesses tirées des ressources naturelles servent de moteur au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. Le Président a en outre

souligné qu'il fallait assurer une comptabilisation transparente des recettes provenant de l'industrie d'extraction. Le SLPP a déclaré qu'il faudrait que les contrats pétroliers du tout jeune secteur pétrolier sierra-léonais soient plus transparents.

28. Pendant la période considérée également, de gros contrats de concession minière ont été signés par le Gouvernement avec London Mining et African Minerals Limited et ratifiés par le Parlement. Ces contrats portent sur l'exploitation de gisements de minerai de fer dans le nord du pays, qui pourraient compter parmi les plus grands du monde. Le contrat avec African Minerals Limited concerne l'exploitation d'un gisement qui renfermerait environ 10,5 milliards de tonnes de minerai. Ces contrats ont suscité des critiques de la part d'un certain nombre d'observateurs, y compris d'organisations de la société civile, qui les jugent contraires à la loi sierra-léonaise relative à l'exploitation minière et à la législation fiscale et estiment qu'ils offrent des concessions excessives aux sociétés minières.

29. Le Gouvernement a rejeté ces allégations et maintenu que les contrats généreraient d'importantes recettes qui contribueraient au développement économique du pays et ouvriraient des perspectives d'emploi pour de nombreux Sierra-léonais. La découverte et l'exploitation de ces si vastes ressources pourraient en effet, à condition qu'elles soient correctement exploitées, créer les nouveaux emplois dont le pays, et surtout les jeunes, ont tant besoin, et réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

30. Le 27 avril, le Président Koroma a lancé un programme de soins de santé gratuits, pour les mères allaitantes, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, destiné à faire reculer la mortalité infantile et maternelle au sein de la population pauvre. Le programme a reçu le soutien du Ministère du développement international du Royaume-Uni, de Irish Aid et de divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies. L'Organisation mondiale de la Santé a fourni des banques de sang et du matériel afin d'éviter le plus possible que du sang non sûr soit transfusé et a mis en place des programmes destinés à renforcer les compétences du personnel de santé.

III. Promotion de la consolidation de la paix

31. En mars 2010, une délégation de la Commission de consolidation de la paix s'est rendue en Sierra Leone. Elle a salué les progrès accomplis par le pays depuis la fin de la guerre civile et a salué l'exemple réussi de consolidation de la paix multilatérale que donne la Sierra Leone. La délégation a aussi noté que plusieurs problèmes de taille restaient à résoudre avant que le pays puisse réaliser pleinement ses aspirations de développement durable. La Commission a souligné que l'aide internationale demeurait indispensable pour surmonter ces derniers obstacles, en particulier en prévision des élections de 2012.

32. Depuis juin 2009, la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a aligné ses activités sur le Programme de changement du Gouvernement, l'accent étant mis sur la bonne gouvernance et l'état de droit, la lutte antidrogues et le chômage des jeunes. En conséquence, le Gouvernement, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux et les membres de la société civile, a établi un rapport intérimaire conjoint sur l'application du Programme du Gouvernement pour le changement, qui a été soumis à la Commission de

consolidation de la paix à sa session de septembre. Le rapport a été élaboré à l'issue de vastes consultations avec diverses parties prenantes, notamment le Gouvernement, les donateurs, les organismes des Nations Unies et la société civile, et en s'appuyant sur leurs contributions.

33. Dans ce rapport, il est indiqué que la Sierra Leone fait de constants progrès dans l'application du Programme de changement mais que des lacunes et difficultés majeures subsistent, en raison essentiellement du manque de ressources disponibles. Le rapport souligne aussi la nécessité de résoudre les problèmes que posent les capacités limitées et le manque de coordination entre les partenaires, pour assurer le succès de la stratégie de développement du Gouvernement.

34. La stratégie basée sur la Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone a reçu une dotation de près de 10 millions de dollars du fonds de l'initiative Unis dans l'action. En coordination avec le Gouvernement, ces fonds ont été distribués par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la Sierra Leone à six programmes relevant de la Vision commune des Nations Unies.

35. Malheureusement, le Fonds d'affectation spéciale n'a pas mobilisé tout le soutien espéré et le fonds de l'initiative Unis dans l'action a donc joué un rôle essentiel dans l'application de la Vision commune. L'équipe de pays des Nations Unies continue de suivre les possibilités de mobiliser des ressources par le biais du Fonds d'affectation spéciale, mais les promesses de contributions volontaires à ce fonds restent imprécises. En dehors de la dotation du fonds de l'initiative Unis dans l'action, jusqu'à présent, seul le Gouvernement canadien a versé une contribution au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs. J'encourage vivement les autres donateurs à contribuer généreusement à ce fonds.

IV. Appui aux institutions démocratiques

A. Sierra Leone Broadcasting Corporation

36. La Sierra Leone Broadcasting Corporation (SLBC), société sierra-léonaise indépendante de radiodiffusion, a été lancée le 15 juin. Huit sites de transmission radio et trois studios appartenant à la Radio des Nations Unies lui ont été transférés. Le Gouvernement a également fourni une grande quantité de matériel à la nouvelle société. L'intégration du personnel de la Radio des Nations Unies au sein de la SLBC est désormais terminée. Un don de 800 000 dollars provenant du Fonds pour la consolidation de la paix et un autre, du même montant, du Fonds d'affectation spéciale, sont utilisés pour couvrir les coûts techniques et les dépenses de fonctionnement de la société.

37. Le BINUCSIL continue de collaborer très étroitement avec la SLBC pour veiller à ce qu'elle repose sur des bases solides qui lui permettront de s'acquitter de son rôle d'émetteur national indépendant, professionnel et digne de confiance et d'assurer elle-même son financement.

B. La Commission indépendante des médias

38. La Commission, avec le soutien du BINUCSIL, s'emploie actuellement à relancer l'association nationale des rédacteurs en chef, afin que celle-ci contribue à

renforcer les capacités éditoriales et à améliorer le professionnalisme du secteur. Dans le cadre de ses fonctions de contrôle des médias, la Commission a publié, le 9 juillet, une déclaration dans laquelle elle a condamné la publication dans certains journaux locaux d'articles provocateurs susceptibles d'inciter à la haine et à la violence ethniques. Elle a souligné que les rédacteurs en chef avaient le devoir de respecter le Code de conduite. Les propositions de financement des élections présentées par les donateurs internationaux prévoient de fournir un appui technique et financier à la Commission.

C. Décentralisation

39. Le processus de décentralisation et de transfert des pouvoirs continue de progresser lentement. Près de six ans après l'entrée en vigueur des réformes relatives à la décentralisation, seules 46 des 80 fonctions incombant au gouvernement central ont été transférées aux conseils locaux. En outre, il reste aussi beaucoup à faire dans les domaines du renforcement des capacités, du développement des infrastructures et de l'appui logistique aux conseils. Parallèlement, un système de transfert budgétaire a été mis en place et le nombre de dotations accordées aux conseils locaux a augmenté de façon constante.

40. En juin, le Gouvernement a annoncé la réintroduction d'administrateurs de district dans les 12 districts du pays. Ces administrateurs assureront la gestion et la gouvernance locales et coordonneront les activités du Gouvernement au niveau du district. Les administrateurs du district n'ont pas été déployés dans les conseils locaux administrés par le SLPP.

D. Parlement

41. Le Parlement a continué à exercer ses fonctions de contrôle constitutionnel et a entrepris des missions sur le terrain pour inspecter des projets mis en œuvre par des organes exécutifs du Gouvernement. Des parlementaires ont pris part à l'Initiative en faveur de la transparence dans les affaires publiques, financée par le PNUD, qui offre aux administrés la possibilité d'avoir des échanges avec les parlementaires et de leur présenter leurs préoccupations. Le Parlement a également voté diverses lois, relatives notamment à la réglementation des armes de petit calibre et aux télécommunications.

42. En août, le Parlement et les partenaires de développement du pays ont créé un bureau de coordination de l'assistance parlementaire chargé de coordonner les activités de renforcement des capacités. Un accord préliminaire a été conclu avec le Gouvernement sur le financement du personnel clef des services parlementaires dans le budget national de 2011, en guise de première étape vers la mise en place de huit services administratifs prévus par la loi de 2007 relative aux services parlementaires (*Parliamentary Service Act*).

E. Commission d'enregistrement des partis politiques

43. La Commission d'enregistrement des partis politiques a joué un rôle important dans le suivi de l'application du communiqué commun signé le 2 avril. Sa

restructuration a pu s'effectuer au cours de la période considérée grâce au concours financier du Ministère du développement international du Royaume-Uni ainsi qu'au ferme soutien du Gouvernement, ce qui a permis à la Commission d'engager pour la première fois ses propres agents.

44. Des programmes de renforcement des capacités de la Commission d'enregistrement des partis politiques restructurés ont été lancés et une évaluation de son plan stratégique a été entamée. Mais le Gouvernement n'a toujours pas nommé son président. Cette nomination est essentielle car elle permettra à la Commission de s'acquitter pleinement de ses responsabilités, qui sont de suivre le comportement des partis politiques et d'assurer la médiation.

F. Commission électorale nationale

45. Au cours de la période à l'étude, le Président Koroma a également reconduit M^{me} Christiana Thorpe dans ses fonctions de présidente de la Commission électorale nationale. Le SLPP s'y est opposé au motif qu'il n'avait pas été dûment consulté. Le parti a également déclaré qu'en vertu de la procédure parlementaire, la décision de reconduire M^{me} Thorpe dans ses fonctions ne pouvait pas être entérinée, étant donné que l'intéressée était directement impliquée dans une affaire d'annulation de votes lors des élections de 2007. La nomination a néanmoins été ratifiée par le Parlement. Compte tenu de ces problèmes et des conséquences qu'ils pourraient avoir sur le déroulement des travaux de la Commission, ainsi que sur les préparatifs des élections de 2012, le BINUCSIL a engagé le parti d'opposition et la Commission électorale nationale à s'efforcer de trouver une solution acceptable de part et d'autre et à s'entendre sur la voie à suivre.

46. En mai, la Commission a parachevé son plan stratégique pour la période 2011-2014, qui porte sur diverses activités, notamment les préparatifs des élections de 2012, le renforcement de la structure de la Commission ainsi que sur l'amélioration de la participation et de la coordination avec les parties prenantes au processus électoral. Dans le cadre des réformes de la loi électorale, la Commission électorale nationale, en collaboration avec la Commission d'enregistrement des partis politiques et le PNUD, a organisé le 15 juin un séminaire au cours duquel ont été examinées des questions ayant notamment trait aux critères d'éligibilité des candidats, à la confiscation de sièges parlementaires, à l'établissement des listes électorales, aux procédures de vote et à la validation des résultats des élections. Les recommandations issues du séminaire seront présentées au Ministre de la justice et à la Commission de la réforme législative pour qu'ils les examinent plus avant.

V. Droits de l'homme

A. Commission nationale des droits de l'homme

47. Le 3 août, la Commission nationale des droits de l'homme de la Sierra Leone a présenté au Président Koroma son troisième rapport annuel. Le rapport contenait des recommandations sur l'administration de la justice, les droits de l'enfant et de la femme, l'exploitation minière et la liberté de presse. La Commission a continué à jouer un rôle prépondérant dans la protection des droits de la femme, le processus de révision constitutionnelle et l'application des recommandations de la Commission

Vérité et réconciliation. Par contre, elle a continué à faire face à des difficultés et à un manque de financement dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique, en particulier à des problèmes logistiques pressants dans ses bureaux régionaux.

48. Le BINUCSIL a également continué d'aider la Commission nationale des droits de l'homme, les institutions publiques, la société civile et d'autres parties intéressées à renforcer leurs capacités et de leur prêter assistance et conseils techniques. Les agents des ministères gouvernementaux ont reçu une formation sur l'approche fondée sur les droits à utiliser pour mettre en œuvre le Programme de changement et la Stratégie de vision commune des Nations Unies, dispensée en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

49. Le BINUCSIL a aidé le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale à établir le texte final du document de base commun, qui permettra au Gouvernement de s'acquitter de ses obligations en matière d'établissement de rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui a été adopté par le Gouvernement au cours de la période considérée.

50. Du 26 au 30 juillet, une équipe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue à Freetown pour évaluer les besoins du BINUCSIL dans le cadre de ses activités en matière de droits de l'homme et renforcer la coordination, compte tenu de la nature intégrée de la présence et du mandat des Nations Unies en Sierra Leone.

B. Application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

51. À l'achèvement du projet d'indemnisation des victimes du conflit qui avait été mis en œuvre avec le concours financier du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission nationale d'action sociale a lancé un projet de stage de formation professionnelle à l'intention des femmes victimes de la guerre, avec l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Le projet assurera une formation professionnelle à 650 femmes qui auront survécu à la violence sexuelle pendant la guerre et leur accordera des microsubventions pour financer des activités destinées à leur permettre de gagner leur vie.

52. Un déficit de financement continue toutefois d'entraver l'exécution du programme d'indemnisation. Un fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes créé en décembre 2009 n'a jusqu'ici recueilli que 25 000 dollars, qui servent actuellement à apporter une aide médicale d'urgence aux victimes. Un descriptif de projet a été élaboré en vue de l'obtention d'une deuxième allocation de ressources du Fonds pour la consolidation de la paix.

VI. Questions relatives aux femmes

53. Le 8 juin, le Président Koroma a lancé le plan d'action quinquennal national de la Sierra Leone concernant l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, axé sur les cinq piliers que sont la participation, la prévention, les poursuites judiciaires, la protection et la promotion.

54. Dans le cadre de ses observations du 27 mai célébrant la Journée internationale de la femme, le Président Koroma s'est déclaré acquis au principe du quota de 30 % de femmes pour les fonctions électives et les postes dans d'autres institutions de gouvernance. Il a également demandé pardon aux femmes pour les souffrances qui leur ont été infligées lors du conflit, comme l'a recommandé la Commission Vérité et réconciliation.

55. La promotion et la protection des droits de la femme en Sierra Leone continuent de connaître des difficultés, notamment en ce qui concerne la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Ces difficultés sont exacerbées par un manque de moyens des institutions d'État, des taux d'analphabétisme élevés, surtout dans les communautés rurales, ainsi que par certaines pratiques culturelles.

VII. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

A. Procès de Charles Taylor

56. Le procès de l'ancien Président libérien Charles Taylor s'est poursuivi au Tribunal spécial pour la Sierra Leone à La Haye. Jusqu'ici, 18 personnes ont témoigné en sa faveur depuis le début de l'audition des témoins de la défense en juillet 2009. La Chambre de première instance doit rendre un arrêt sur le fond en juin 2011. Un jugement portant condamnation, s'il y a lieu, sera prononcé environ six à huit semaines plus tard, suivi de procédures de recours. Parallèlement au procès, le Tribunal spécial a commencé à réduire progressivement ses effectifs à mesure que des étapes judiciaires sont franchies.

B. Tribunal spécial chargé des fonctions résiduelles

57. Le Gouvernement et le Comité de gestion du Tribunal spécial ont conclu un accord sur l'établissement d'un tribunal spécial chargé des fonctions résiduelles, qui sera basé aux Pays-Bas et dont les activités démarreront à la fermeture du Tribunal spécial. Le Parlement sierra-léonais devrait en principe ratifier l'accord sous peu.

58. Le Tribunal spécial chargé des fonctions résiduelles aura pour mandat de juger le seul inculpé non encore appréhendé, Johnny Paul Koroma, si l'affaire n'est pas transférée à une juridiction nationale en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal. Il conservera les archives du Tribunal spécial, assurera la protection des témoins et victimes; répondra aux requêtes aux fins de preuve et aux demandes d'indemnisation présentées par les autorités nationales chargées des poursuites; supervisera l'application des peines et examinera les condamnations et les acquittements.

VIII. Coopération régionale

59. Les efforts de coopération régionale se sont poursuivis au cours de la période considérée. Le 17 août, à l'occasion d'un sommet des chefs d'État des pays de l'Union du fleuve Mano tenu à Conakry, le Président par intérim de la Guinée, le général Sekouba Konate, a informé les membres de l'évolution de la situation autour des élections dans le pays, ainsi que du second tour prévu le 19 septembre 2010.

60. Les présidents en visite ont également eu des réunions conjointes avec diverses parties prenantes, dont les ambassadeurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Premier Ministre de la Guinée et les deux candidats au second tour de l'élection présidentielle, qu'ils ont invités à continuer d'œuvrer au maintien de l'ordre public tout au long du processus de transition.

61. On a estimé à 12 971 le nombre des ressortissants guinéens en Sierra Leone qui ont voté lors du scrutin du 27 juin, qui s'est déroulé dans le calme et la sérénité. La Commission électorale nationale, la police et le BINUCSIL ont apporté leur soutien technique et logistique lors des élections.

62. Le 14 juillet, le Président Koroma a remis à la CEDEAO un terrain de plus de 7,2 hectares situé aux alentours de l'aéroport international de Lungi pour y installer un dépôt de soutien logistique et un service de transit pour ses opérations d'appui à la paix. Toujours au cours de la période considérée, les Forces armées de la Sierra Leone ont participé à un stage multinational d'entraînement organisé par la CEDEAO dans le cadre de l'Accord relatif à la Force africaine en attente.

63. Le 12 avril, le Président Koroma a reçu une délégation de la CEDEAO dirigée par le Vice-Président de la Commission, qui s'est engagée à appuyer la mise en œuvre du Programme de changement du Président, et à verser notamment un montant de 2 millions de dollars au titre de l'exécution de certains projets d'infrastructure.

IX. Risques majeurs

A. Corruption

64. Le procès de l'ancien Ministre de la pêche et des ressources marines, accusé de corruption, s'est poursuivi au cours de la période considérée. Le 22 juillet, le Président Koroma a nommé Joseph Kamara, le Procureur adjoint du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, comme nouveau Président de la Commission de lutte contre la corruption. La nomination de M. Kamara doit être approuvée par le Parlement.

65. Le 6 juillet, le Président par intérim de la Commission, Morlai Buya-Kamara, a présenté au Président Koroma le rapport annuel de la Commission pour 2009, qui soulignait l'œuvre accomplie par celle-ci, notamment le recouvrement de 2,8 milliards de leones, 11 condamnations pénales, la construction de bureaux régionaux à Bo et Makeni, et l'établissement d'un partenariat avec la société civile pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption.

66. Depuis l'adoption de la loi contre la corruption en 2008, le nombre d'affaires sur lesquelles la Commission a enquêté est passé de 86 en 2008 à 122 en 2009 et à 117 au cours des sept premiers mois de 2010. En outre, cinq affaires ont été instruites en 2008, neuf en 2009 et quatre dans le courant des sept premiers mois de 2010.

B. Stupéfiants

67. Au cours de la période considérée, l'Équipe spéciale mixte de lutte contre la drogue de la Sierra Leone est devenue un service de lutte contre la criminalité

transnationale. La création de ce service s'inscrit dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le problème de plus en plus grave que constituent le trafic de drogues, le crime organisé et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Des services analogues seront créés au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau pour coordonner étroitement leurs activités en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

68. Le 12 août, le Service a détruit pour plus de 1 million de dollars de cocaïne, ainsi que 600 kilogrammes de marijuana. De nombreux donateurs, comme l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, l'Italie et les Pays-Bas, financent le Service et appuient ses programmes de renforcement des capacités.

69. D'importantes quantités de marijuana ont été saisies par la police au cours de la période considérée. L'existence de vastes exploitations de marijuana dans certains districts du pays a continué de poser de graves difficultés aux autorités chargées de l'application des lois, soulignant ainsi les dimensions régionales du problème. Cela a également sapé les efforts que déploie le Gouvernement pour promouvoir des projets de sécurité alimentaire au niveau local. Le Gouvernement irlandais a décidé de financer le démantèlement de ces exploitations.

C. Chômage des jeunes

70. La création d'emplois pour les jeunes continue de se heurter à d'énormes obstacles, notamment compte tenu de la conjoncture économique actuelle. On estime à environ 800 000 le nombre de jeunes au chômage, employés sans rémunération ou sous-employés. Il faudra des investissements internationaux accrus pour redresser sensiblement la situation. Les investissements étrangers dans les secteurs minier et agricole promettent, mais n'ont pas encore produit d'emplois en grand nombre pour les jeunes.

71. Un président a été nommé à la tête de la nouvelle Commission nationale de la jeunesse créée dans le but de lancer des programmes de développement en faveur des jeunes en collaboration avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux compétents. La rénovation de ses locaux à Freetown et l'identification de bureaux régionaux sont en cours.

72. Un projet de trois ans d'un montant de 20 millions de dollars mis en chantier avec le financement de la Banque mondiale visera à créer des débouchés et des possibilités d'emplois par le biais de programmes d'apprentissage dans les secteurs structuré et non structuré, de l'aide à la création d'entreprises et de l'acquisition d'autres compétences, à l'intention de 18 000 jeunes. Toujours au titre du projet, environ 30 000 jeunes travailleront dans des projets de travaux publics en vue de la remise en état d'infrastructures essentielles au développement économique.

X. Évolution du processus d'intégration

73. Le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'œuvrer de concert à l'intégration des mandats de la Mission en matière de politique et de développement. Le séminaire-retraite annuel de l'équipe de pays des Nations Unies et du BINUCSIL prévu dans les semaines à venir aura pour objet de poursuivre la

mise en œuvre des divers éléments de la Stratégie de vision commune des Nations Unies compte tenu des priorités et du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

XI. Observations et recommandations

74. Des progrès considérables ont été faits en Sierra Leone quant à la consolidation de la paix et la réalisation de la réconciliation nationale. Toutefois, il est nécessaire de faire en sorte que les gains réalisés en matière de consolidation de la paix ne soient pas anéantis. Le chômage endémique des jeunes est préjudiciable à la stabilité du pays. De plus, il est essentiel de poursuivre les efforts de lutte contre la corruption. À ce propos, j'invite instamment le Gouvernement à faire en sorte que des ressources suffisantes soient affectées à l'appui des efforts faits par la Commission de lutte contre la corruption.

75. Les accords récemment conclus dans le secteur de l'extraction minière donnent espoir à la Sierra Leone concernant son avenir et lui promettent l'autosuffisance financière dans les prochaines années. Je juge encourageants les efforts faits par le Gouvernement en vue de respecter les normes fixées par l'Initiative de transparence des industries extractives. Toutefois, en mettant en œuvre les plans du Gouvernement visant à réaliser pleinement les avantages que le pays pourrait tirer de ses ressources naturelles, et conformément aux lois du pays, j'invite à faire preuve de prudence en appliquant les arrangements relatifs à l'exploitation desdites ressources. À ce propos, l'ONU est prête à fournir l'assistance nécessaire au Gouvernement.

76. La crise financière mondiale fait que trouver les financements suffisants est problématique, ce qui rend extrêmement difficile l'application du Programme pour le changement du Président Koroma. Le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'application de la Vision commune, qui est aligné sur le Programme pour le changement, a également besoin d'être appuyé. L'absence de fonds pour appliquer le Programme pour le changement et la Vision commune a porté préjudice aux plans du Gouvernement visant à promouvoir des initiatives de développement politique et socioéconomique plus robustes. J'invite la Commission de la consolidation de la paix, en s'acquittant de ses fonctions essentielles, à assumer un rôle de premier plan en aidant à mobiliser les ressources nécessaires.

77. Je salue le Président Koroma pour l'attachement de son Gouvernement à la promotion des droits des femmes et des filles et au lancement du plan d'action national pour l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Toutefois, des ressources seront nécessaires pour renforcer les bureaux du service d'appui aux familles, situés dans les commissariats à travers le pays et les institutions étatiques connexes afin de leur donner les moyens de faire face comme il se doit à la violence sexiste et fondée sur le sexe. Je salue également le Président Koroma qui a mis en place un programme de soins de santé gratuits à l'intention des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans, qui aura des incidences positives sur les efforts visant à faire face à la mortalité maternelle et infantile en Sierra Leone.

78. Les élections qui se tiendront en 2012 seront une étape importante sur la voie de la consolidation de la démocratie en Sierra Leone et un test critique pour les institutions électorales, les dirigeants politiques et les partis politiques du pays. À ce

propos, alors que le Gouvernement, les partis politiques, les institutions nationales et, de fait, les populations en Sierra Leone, assumeront la responsabilité première pour la conduite et le résultat pacifiques des élections, la communauté internationale devra également jouer un rôle de soutien important.

79. Alors que les élections de 2012 approchent, je lance un appel aux partis politiques, principales parties prenantes, pour qu'ils continuent de s'engager dans un dialogue et de régler leurs différends dans l'esprit du communiqué commun publié le 2 avril. Je demande instamment aux parties d'adhérer au code de conduite de la Commission d'enregistrement des partis politiques et de travailler en relation étroite avec la Commission électorale nationale sur les arrangements pour les élections de 2012.

80. J'invite instamment le Gouvernement à envisager à titre prioritaire d'accélérer la promotion de la cohésion et de la réconciliation nationales. Je l'invite instamment également à répondre aux préoccupations des parties prenantes du pays concernant la nécessité d'assurer l'égalité des chances de tous les citoyens quelles que soient leurs affiliations ethniques ou politiques. L'annonce du Gouvernement selon laquelle il mènerait une enquête sur les exécutions du 29 décembre 1992 pourrait avoir des répercussions négatives sur la consolidation de la paix et saper l'équilibre instauré dans les Accords de paix de Lomé de 1999.

81. L'évolution de la situation en Guinée pourrait avoir des incidences sur les pays de l'Union du fleuve Mano de la sous-région. Par ailleurs, les résultats obtenus en Sierra Leone doivent être complétés par des efforts parallèles visant à promouvoir la stabilité et à résoudre les problèmes communs dans les pays de l'Union du fleuve Mano. À ce propos, j'invite instamment les partenaires du développement de la Sierra Leone à travailler en relation étroite avec l'Union.

82. Vu la nécessité de continuer à fournir une assistance à la Sierra Leone aux fins de la consolidation de la paix; de prêter un appui aux élections de 2012; de créer des conditions favorables à la réconciliation nationale; de faire progresser les réformes relatives à la bonne gouvernance; de lutter contre la corruption, le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée; de s'attaquer au chômage des jeunes; et de mobiliser l'appui des donateurs internationaux, en coordination avec la Commission de consolidation de la paix, je recommande que le mandat du BINUCSIL soit prorogé pour une nouvelle période d'un an. Durant l'année à venir, le BINUCSIL continuera d'appliquer son mandat dans le cadre de la Vision commune et des priorités décrites dans son précédent mandat, en mettant un accent particulier sur l'appui aux processus de consolidation politique et de consolidation de la paix alors que le pays se prépare aux élections de 2012.

83. En guise de conclusion, je salue le Président Koroma et le Gouvernement sierra-léonais pour l'appui qu'ils ont apporté au BINUCSIL pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Je tiens aussi à remercier le personnel du Bureau et au système des Nations Unies en Sierra Leone pour le travail accompli aux fins de la promotion de la paix et de la sécurité en Sierra Leone sous la direction avisée de mon représentant exécutif, Michael von der Schulenburg. J'exprime ma sincère gratitude aussi aux partenaires de développement internationaux de la Sierra Leone, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, pour leurs précieuses contributions.